

CONSEIL D'ECOLE DU 17 / 03 / 07

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	TRAITEMENT ANALYSE
Remarques sur le CR du premier CE	
Aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu du conseil d'école du 14 octobre 2006. Le compte rendu est donc inchangé.	
Questions des parents :	<p>Pourquoi le conseil a-t-il à nouveau lieu un samedi ? Le président, après avoir rappelé que, par définition et réglementairement, un conseil d'« école » se déroule pendant le temps d'école, reconnaît qu'arranger tout le monde n'est pas chose facile et que, conformément à ce qui avait déjà été souligné lors du premier conseil, l'équipe pédagogique étudiera la possibilité de fixer une date en dehors des samedis pour le dernier conseil.</p> <p>Pourquoi les élèves de CM2 n'ont pas sport le jeudi matin à la place du jeudi après-midi, ce qui éviterait de priver les élèves en cham d'un temps de sport ? Les enseignantes de CM2 réaffirment que tout est mis en œuvre, conformément aux textes officiels spécifiques « cham » pour que les élèves de ces classes ne soient privés d'aucun champ disciplinaire. Elles rappellent la longue liste des contraintes de cette classe : enseignement de l'anglais, disponibilités des intervenants, disponibilités des salles de sport, calendrier de piscine... Elles tiennent à préciser qu'au vu des activités exceptionnelles proposées (classe de neige, aikido, golf) , les élèves, en considérant le volume horaire annualisé, ne manquent aucunement de quantité d'enseignement en EPS.</p> <p>Les professeurs sont-ils chargés de vérifier les devoirs pendant l'étude ? Le président tient d'abord à rappeler qu'il convient avant tout pour les parents d'apprécier pleinement que ce soit des enseignants de l'école qui s'investissent dans ce cadre. Il remercie les enseignants qui acceptent encore de le faire. Une précision est donnée sur le statut de ces prestations (payées par la mairie) et leur fonctionnement (confiance accordée aux enseignants). En conséquence, les modes d'interventions sont laissées au libre arbitre de chacun qui en fonction du nombre et du type d'élèves, du jour, du travail donné, détermine leurs interventions pendant l'étude. Un tour d'horizon du conseil de maîtres qui avait précédé, permet cependant d'affirmer que tous les enseignants s'assurent que ce moment est consacré aux devoirs ou à l'apprentissage des leçons et exigent des élèves qu'ils utilisent ce moment pour leur travail.</p> <p>En cas de remplacement et de grève pourquoi les parents ne sont pas prévenus ou prévenus très tardivement ? Le président rappelle que ce genre de constat est tout à fait exceptionnel (unique d'ailleurs pour chaque cas évoqué) et que dans la mesure du possible, le directeur fait en sorte de prévenir au plus tôt les parents. Une exception a été faite dans le cas d'un remplacement pour un stage : l'enseignante avait choisi, pour éviter de perturber les élèves pendant leurs vacances, de taire son absence à la rentrée. Les enseignants comprennent que ce choix qui s'est avéré pertinent pour la quasi-totalité des élèves a pu engendrer quelques désagréments chez quelques-uns.</p> <p>En ce qui concerne la grève du 20 février, le directeur présente le concours de circonstance (emploi du temps des enseignants, mot d'ordre régional tardif, spontanéité du mouvement interne, prise de conscience collective de la nécessité d'agir...) qui a fait que l'adhésion collective au mouvement ne s'est faite que dans l'après-midi du 19. Toute l'équipe a bien conscience des désagréments occasionnés et profite du conseil pour renouveler oralement les excuses formulées par écrit dans les notes d'information aux enfants. Le président précise néanmoins que légalement rien n'oblige un gréviste à informer quiconque de sa décision (un directeur du premier degré est un directeur d'école et non directeur du personnel), mais qu'il espère bien que ce genre de situation extrême restera très exceptionnel.</p> <p>Est-ce une bonne chose que le directeur exige de tous les élèves de l'école de recopier une fois une phrase du règlement portant sur le comportement ? Ce travail a été vécu, par certains élèves (notamment les plus jeunes) comme une punition, et parfois incompris. Le directeur rappelle dans quelles conditions cette action a été entreprise (problèmes de comportement de certains élèves, rumeurs persistantes de violence, nécessité de sensibiliser tous les élèves, souci de prévention, souci d'intégration des parents...), et avec quelles précautions elle a été présentée (par le directeur dans chaque classe, puis par chaque enseignant) de façon précisément à ce que ces ambiguïtés soient levées. Les enseignants ont pu confirmer au cours du conseil de maître que même dans les petites classes aucun élève ne semblait avoir mal vécu la situation.</p> <p>Remarque connexe : communication aux parents</p> <p>Le directeur a insisté sur le fait que contrairement aux propos qui s'échangent parfois aux abords de l'école, les incivilités (comportementales ou verbales) sont très rares, et systématiquement punies (l'absence de question écrite sur ce sujet le prouve s'il en était besoin). Tout en reconnaissant qu'un petit groupe d'élèves choisit encore parfois de désobéir, il a raconté comment certaines démarches accusatrices (envers des élèves, voire des enseignants) se révèlent parfois totalement infondées une fois complètement étudiées et instruites au sein de l'école. Il invite par ailleurs les parents à faire leur démarche le plus directement possible et avec précaution. Il remercie les nombreux parents qui nous aident au quotidien en procédant déjà de cette manière...</p>

Informations sur les actions pédagogiques	<p>Le directeur informe le conseil que des réunions de travail de maîtres ont eu lieu afin de faire le point sur l'avancée des enseignements dans les classes. Les travaux ont permis de considérer que les progrès sont réguliers et normaux pour environ 150 élèves. Les derniers travaux ont porté sur les moyens mis en œuvre au regard des difficultés rencontrées par la quinzaine d'élèves restants.</p> <p>Pour chacun de ces élèves (3 en CP, 6 en CE1, 4 en CE2, 2 en CM2) un programme personnalisé a été mis en place afin d'optimiser leur progrès. Les parents concernés ont bien sûr été contactés et intégrés aux dispositifs le cas échéant.</p>
Informations sur le projet d'école 2007/2010	<p>Le projet d'école fait l'objet d'une présentation complète : des constats de besoin de la circonscription aux 16 propositions d'actions en passant par l'expression des 4 priorités retenues. L'ensemble du dossier est présenté de manière exhaustive au conseil.</p> <p>Un document synthétique est joint à ce compte rendu.</p> <p>Le projet d'école est adopté à l'unanimité par le conseil.</p>
Présentation et compte rendu d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles	<p>Classes à horaires aménagés musicales : les évolutions (gestions des espaces et du temps) mises en place cette année sont de réels progrès et sont appréciés comme tels par l'ensemble des personnels et des parents. Le président signale qu'un effort supplémentaire est fait pour installer une réelle connivence pédagogique entre les enseignants des deux maisons. Cette évolution sera formalisée dans une des actions du projet d'école par un référentiel « cham ».</p> <p>Classe de neige : l'enseignante de CM2 fait le bilan de la classe transplantée « neige » organisée cet hiver. Les objectifs pédagogiques (connaissance du milieu, activités physique de pleine nature) ainsi qu'éducatifs (découverte et apprentissage de la vie en collectivité) ont été atteints. Les représentants de parents d'élèves font part de leur entière satisfaction quant au déroulement de celle-ci et remercient chaleureusement l'enseignante pour son dévouement. Il est demandé au directeur s'il est possible de savoir si ce projet sera reconduit l'an prochain. Ce dernier n'a pas d'information : cela dépend du nombre de classes volontaires dans la ville, ainsi que de la volonté personnelle de chaque enseignant susceptible d'être concerné. Le président rappelle que traditionnellement, les écoles d'Arras qui seraient privées de la possibilité de ce type de classes transplantées par manque de place, se voient souvent offrir par la mairie la possibilité d'organiser un séjour linguistique.</p>
Coopérative scolaire et politique de solidarité	<p>L'action « bourse aux jouets » organisée par l'Amicale laïque lors du marché de Noël a permis de dégager des bénéfices dont la moitié sera, comme promis, réservée à une action de solidarité. Les CM2 qui avaient été associés à l'action en décembre, achèteront des billets pour les Pupilles de l'Enseignement Public, peut-être au cours d'une action pédagogique spécifique.</p> <p>Il a été décidé que les appels à contribution (amicale laïque et coopérative scolaire) auraient lieu alternativement une année sur deux. Cette année, il sera procédé bientôt à un appel à cotisation pour l'Amicale laïque.</p>
Aménagements et travaux	<p>Aménagements réalisés. Le président profite de la présence de M. le Conseiller municipal pour remercier à nouveau la mairie et les personnels de service d'entretien et des services techniques pour la qualité de leur travail. Il renouvelle ses remerciements concernant la réhabilitation et la modernisation de la salle du bâtiment B, future bibliothèque de l'école. Il espère que les budgets municipaux permettront d'aménager cette salle en conséquence (une commande d'étagères et bibliothèques a été communiquée au service éducation de la Mairie).</p> <p>Les travaux à venir concernent la réfection des carrelages des coursives et la sécurisation des cheminées du bâtiment B. Pour ce dernier point, le signalement a déjà été effectué dès la visite de la délégation municipale à la rentrée de septembre 2006.</p> <p>M. le Conseiller municipal, sensible à la priorité « culture du lire » du projet d'école, indique qu'à sa connaissance, la médiathèque disposerait d'un surplus conséquent de livres. Un contact pourrait être pris par l'école dans le but éventuel de récupérer le maximum de livres pour notre fonds initial de BCD.</p> <p>Un dernier point concerne l'équipement probable de l'école en nouveau matériel informatique (une commande a été transmise aux services municipaux concernés) qui s'inscrit dans une logique d'équipement globale de la ville d'Arras. Monsieur le conseiller municipal précise qu'au regard des budgets colossaux engendrés (investissements également réalisés pour la « boucle numérique ») il est vraisemblable que notre école, situé en centre ville fasse partie des premiers bénéficiaires des évolutions que cette technologie permet d'envisager</p>
la vie de l'Amicale laïque - le marché de Noël 2006 : bilan - fête de fin d'année	<p>La satisfaction est de mise quant au déroulement du marché de Noël, dont la chronologie pourra néanmoins bénéficier de quelques aménagements l'an prochain. Le bilan financier est lui aussi positif et comparable aux deux premières années.</p> <p>Il est rappelé combien l'investissement humain est indispensable et apprécié pour que ce genre de manifestation puisse se dérouler.</p> <p>L'amicale laïque cherche à organiser une manifestation de fin d'année dont bénéficieraient tous les élèves de l'école. Elle se confronte pour l'instant à des réalités financières. Le directeur en profite pour remercier l'Amicale pour toutes les actions et les participations financières généreuses aux divers équipements pour les classes. Il rappelle les contraintes réglementaires des sorties scolaires et explique également que l'équipe pédagogique préférera toujours privilégier les investissements pédagogiques à long terme plutôt que les actions, certes mémorables, mais au coût parfois déraisonnable (surtout au regard des budgets annuels d'une école).</p> <p>La fête de fin d'année est prévue le 29 juin. Toutes les bonnes volontés seront sollicitées et bienvenues. Une prochaine réunion de l'Amicale laïque y sera entre autre consacrée.</p>
	<p>L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le conseil d'école</p>

Fait à Arras, le 23 mars 07

Le directeur, Eric Flament